Elaboration de la future stratégie française sur l’énergie et le climat

**Qui êtes-vous ?**

Bonjour, je suis Marie Carrega, à l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et je suis en charge du Plan national d'adaptation au changement climatique au ministère de la Transition écologique.

**Le Plan national d’adaptation au changement climatique : c’est quoi ?**

C'est la feuille de route de la France pour s'adapter au changement climatique, se préparer aux impacts que le changement climatique va provoquer en France.

La politique climatique, ça repose sur deux aspects : à la fois l'atténuation, traitée dans la Stratégie nationale bas-carbone, c'est-à-dire limiter nos émissions de gaz à effet de serre, travailler sur la cause du changement climatique, mais il faut aussi travailler sur les conséquences, les impacts qu'il va y avoir en France.

Ça, c'est l'adaptation.

Donc ce sont deux politiques parallèles qu'il faut mener conjointement pour à la fois limiter les impacts et aussi s'y préparer.

**Quel est l’objectif du Plan national d’adaptation au changement climatique ?**

On se fixe comme objectif de se préparer à un réchauffement global de 2°C.

C'est conforme à l'objectif de l'Accord de Paris qui dit d'essayer de limiter le réchauffement nettement en dessous des 2°C.

Et on se fixe un horizon temporel assez proche, on essaie d'être prêts pour 2050.

Dans le Plan national, on retrouve l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour être prêts à un réchauffement climatique de 2°C en 2050.

Dans le Plan national d'adaptation au changement climatique, on retrouve 58 actions réparties dans six grands domaines d'action, et ça correspond aux grands impacts qu'on va attendre en France, les impacts qu'on connaît déjà et qui vont s'intensifier.

**Quels sont les 6 domaines d’action ?**

Par exemple, on a le domaine d'action "Gouvernance".

Là, on voit toutes les actions autour de la territorialisation car l'adaptation au changement climatique, c'est une question locale, une question d'aménagement du territoire donc c'est important qu'il y ait cette territorialisation de la politique.

Il y a le domaine d'action "Prévention et résilience" : toutes les actions autour de la prévention des risques qu'on va avoir, notamment les événements extrêmes, canicules, précipitations intenses, ce qu'on appelle les submersions marines, les cyclones intenses et l'élévation du niveau de la mer.

On a aussi le domaine appelé "Nature et milieux", c'est plutôt la protection de nos milieux naturels.

Protéger la biodiversité, car elle est victime du changement climatique, mais c'est aussi un moyen de se protéger, car on sait que la biodiversité, de manière générale, peut aider à s'adapter au changement climatique, donc c'est une politique gagnant-gagnant.

On a le domaine d'action "Filières économiques" pour mettre en œuvre des actions pour aider les filières, car on sait que certaines filières seront très impactées par ce changement, notamment l'agriculture.

On a un domaine autour de la connaissance et de l'information pour, évidemment, continuer à mieux comprendre les impacts en France, mais aussi à faire savoir les connaissances que l'on a déjà.

Ça tourne autour de la formation, de l'information, y compris des élus.

Enfin, on a un dernier domaine d'action qui est sur l'aspect international, puisque la politique climatique est une politique éminemment internationale, et il faut que la France reste leader sur ce domaine.

Ce qu'il faudrait vraiment retenir, c'est que le changement climatique est déjà une réalité en France.

**Ce qu’il faut retenir du changement climatique ?**

Ce n'est pas en 2100, ce n'est pas que l'ours polaire

Il y a déjà des impacts en France donc il faut s'y préparer et c'est dès maintenant, on a déjà des impacts.

Il faut continuer à travailler à limiter nos émissions de gaz à effet de serre.

Il faut vraiment limiter au maximum le réchauffement pour ne pas arriver à des niveaux où on ne pourrait plus s'adapter.

**Et la suite ?**

C'est une nouveauté : la politique d'adaptation au changement climatique va être intégrée dans la stratégie française énergie-climat.

Ça signifie que dans la loi de programmation énergie-climat, il y aura un volet autour de l'adaptation.

C'est prévu pour la mi-2023.

Dans l'année suivante, on reverra le Plan national d'adaptation au changement climatique qui sera donc adopté pour l'été 2024.

Pour faire ces travaux, on va notamment se baser sur l'état de l'art des connaissances et on va notamment se baser sur le dernier rapport du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui va précisément publier un rapport sur les impacts attendus du changement climatique en février 2022.

Donc les travaux sur l'adaptation au changement climatique vont pouvoir prendre la suite de ces travaux à compter de mars prochain.